



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

Nombre de membres En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 28	DCM 2021 - 13 date d'envoi de la convocation 23 mars 2021
--	---

L'an deux mille vingt et un et le vingt-neuf mars à dix-neuf heures , le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et en application de la loi 2020-290 du 23 mars 2020 au **CENTRE COMMUNAL DES RENCONTRES**, sous la présidence de Monsieur Jean-François AUDRIN, Maire,

Etaient présents :

M. JF. AUDRIN, **Maire**, PONS Maxime, EVOUNA NGUEMA Graziella, CARMONA Robert, ESTRADE Nathalie, RUST Albert, CHOMEL Chantal, NICOLAS Pierre, HARDEMAN Guislaine **adjoints**, POCALUJKO Michel, PHILIPPOT Jacques, RAPINI Denise, MAILLE Dany, SCHULIAR Christian, GUILLET Marie, BLOND Laurent, MALDONADO Nicolas, SCHMITT Jérôme, FOULQUIER Audrey, CHATELIN Matthieu DENJEAN Lucie, ARCHO Frédéric, ANGLES Thierry, BOUCHAMI Muriel.

Conseillers- ères,

Absents-es et représenté :

MASSONET Christian représenté par RUST Albert, TEISSIER Sandra représentée par CARMONA Robert, BOUALI Jean-François représenté par ANGLES Thierry, ARTERO Sandrine représentée par ARCHO Frédéric.

Absents excusés : Martine VALETTE

Monsieur Jérôme SCMITT est nommé secrétaire de séance à l'unanimité

L'ordre du jour est le suivant :

- Vote du compte rendu de la séance précédente
- COMPTE DE GESTION 2020- APPROBATION
- COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - APPROBATION
- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 AU BUDGET PRIMITIF 2021
- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 (TF, TFNB)
- ETAT DES INDEMNITES DES ELUS
- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021
- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021 - APPROBATION
- CONVENTION AVEC LE COMITE DE FÊTES

Monsieur le Maire met aux voix le compte rendu de la séance précédente
Thierry ANGLES intervient sur les éléments du débat autour du DOB 2021 et plus particulièrement suite à l'intervention de Maxime PONS quant à la responsabilité des élus de l'opposition quant à la livraison tardive des logements sociaux Cœur D'Orques
Maxime PONS répond que les propos relatés dans les comptes rendu sont exactement reportés et que Thierry ANGLES ne peut en relativiser la réalité puisqu'il était absent.
Thierry ANGLES répond qu'il ne remet pas en cause la rédaction du CR mais le fond.
Monsieur le Maire clôt cette discussion, il s'agit de voter le compte rendu et non de refaire les débats auxquels Mr ANGLES n'a pas assisté.

Le compte rendu est adopté à la majorité.

1. COMPTE DE GESTION 2020- APPROBATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion est le document comptable établi par le receveur municipal, qui retrace l'ensemble des opérations financières de la commune pour l'exercice 2020 (perception de Castries).

Il correspond aux opérations décrites dans le compte administratif de l'exercice 2020, établi par le Maire, ordonnateur de la commune. Il est établi en euros.

Il est demandé de voter ce compte de gestion.

L'Assemblée délibérante vote à l'unanimité le compte de gestion.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - APPROBATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que parallèlement au compte de gestion, le compte administratif décrit la comptabilité des dépenses et des recettes de la commune, autorisées par le budget 2020, engagées et réalisées sur l'exercice 2020 par l'ordonnateur en fonction des enveloppes budgétaires inscrites au BP, BS et décisions modificatives 2020.

Le Maire ayant quitté la salle et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Michel POKALUJKO

Les résultats sont les suivants :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 122 230,00	896 430,75	44 429,48	0,00	181 369,77
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 284 539,00	3 147 775,57	1 463,00	0,00	135 300,43
014	Atténuations de produits	411 200,00	410 893,35	0,00	0,00	306,65
65	Autres charges de gestion courante	324 500,00	284 343,26	0,00	0,00	40 156,74
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		5 142 469,00	4 739 442,93	45 892,48	0,00	357 133,59
66	Charges financières	145 234,97	145 234,97	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	25 000,00	22 804,02	0,00	0,00	2 195,98
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	12 630,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 325 333,97	4 907 481,92	45 892,48	0,00	371 959,57
023	Virement à la section d'investissement (2)	1 020 324,35				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	261 070,64	253 591,14			7 479,50
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 281 394,99	253 591,14			1 027 803,85
TOTAL		6 606 728,96	5 161 073,06	45 892,48	0,00	1 399 763,42
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	35 000,00	106 849,41	6 661,33	0,00	-78 510,74
70	Produits services, domaine et ventes div	256 980,00	251 395,55	43 153,88	0,00	-37 569,43
73	Impôts et taxes	4 163 438,00	4 231 474,74	0,00	0,00	-68 036,74
74	Dotations et participations	1 024 387,00	1 217 951,82	0,00	0,00	-193 564,82
75	Autres produits de gestion courante	4 300,00	4 716,29	0,00	0,00	-416,29
Total des recettes de gestion courante		5 484 105,00	5 812 387,81	49 815,21	0,00	-378 098,02
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	17 914,94	0,00	0,00	-17 914,94
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 484 105,00	5 830 302,75	49 815,21	0,00	-396 012,96
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		5 484 105,00	5 830 302,75	49 815,21	0,00	-396 012,96
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 1 122 623,96				

(1) Si la commune ou l'établissement exerce la régime des provisions semi-budgétaires

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	166 157,00	33 172,28	129 709,00	3 275,72
204	Subventions d'équipement versées	197 653,26	98 292,00	0,00	99 361,26
21	Immobilisations corporelles	1 395 723,87	824 305,53	550 916,00	20 502,34
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	741 953,00	190 816,94	477 798,00	73 338,06
	Total des opérations d'équipement	2 501 487,13	1 146 586,75	1 158 423,00	196 477,38
	Total des dépenses d'équipement	2 501 487,13	1 146 586,75	1 158 423,00	196 477,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	749 996,12	747 483,42	0,00	2 512,70
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	749 996,12	747 483,42	0,00	2 512,70
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 251 483,25	1 894 070,17	1 158 423,00	198 990,08
040	<i>Opérat* ordre transfert entre sections (1)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales (1)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	3 251 483,25	1 894 070,17	1 158 423,00	198 990,08
	Pour information	(2) 185 458,61			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 054 088,26	115 925,82	937 058,00	1 104,44
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 054 088,26	115 925,82	937 058,00	1 104,44
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	212 000,00	207 981,83	0,00	4 018,17
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	889 458,61	889 458,61	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	1 101 458,61	1 097 440,44	0,00	4 018,17
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 155 546,87	1 213 366,26	937 058,00	5 122,61
021	<i>Virement de la sect* de fonctionnement (1)</i>	<i>1 020 324,35</i>			
040	<i>Opérat* ordre transfert entre sections (1)</i>	<i>261 070,64</i>	<i>253 591,14</i>		<i>7 479,50</i>
041	<i>Opérations patrimoniales (1)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 281 394,99	253 591,14		1 027 803,85
	TOTAL	3 436 941,86	1 466 957,40	937 058,00	1 032 926,46

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2020 tel que présenté en annexe (maquette budgétaire et note synthétique)

*Monsieur CARMONA présente le compte administratif.
Celui-ci est comme indiqué par la note de synthèse marqué par les incidences de la crise sanitaire notamment en ce qui concerne le personnel.
Mme BOUCHAMI demande des explications à propos de la répartition des équivalents temps plein et ce que représentent les « autres- non titulaires ».
Il lui est répondu qu'il s'agit des agents saisonniers des ALSH et des agents recenseurs sur l'exercice 2020.*

Pour	Abstentions
23	5 : Frédéric ARCHO Jean-François BOUALI Thiery ANGLES Sandrine ARTERO Muriel BOUCHAMI

L'Assemblée délibérante décide à la majorité d'adopter le compte administratif 2020 tel que présenté.

3. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 AU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte administratif fait apparaître le cumul des mandats et des titres émis par lui, pour les 2 sections (fonctionnement et investissement) tout au long de l'année budgétaire.

La différence entre les titres et les mandats constitue le résultat budgétaire de l'exercice.

Compte tenu des RAR (des restes à réaliser) en recettes et dépenses d'investissement, il convient de prévoir au 1068 le besoin de financement ainsi :

COMpte DE GESTION 2020				
	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	-185 458.61		- 427 112.77	-612 571 .38
Exploitation	2 012 082.57		673 152.42	1 795 776.38
	1 826 623.96	889 458.61	246 039.65	1 183 205

A INSCRIRE AU BUDGET 2021		
002 - R	Excédents de fonctionnement	961 840 €
001 - D	Excédent d'investissement	-612 571.38 €
1068 - R	Excédents de fonctionnement capitalisés	833 936.38 €

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante de prendre acte des résultats et d'affecter ceux-ci tels que proposés ci-dessus.

Thierry ANGLES questionne sur l'excédent de fonctionnement ; pourquoi est-il si élevé et se demande si celui-ci, récurrent, n'est pas la preuve d'une mauvaise gestion.

Robert CARMONA lui précise que l'excédent de fonctionnement permet de faire vivre l'investissement et que c'est au contraire, une bonne gestion que de financer les investissements, les durables, avec du fonctionnement.

Thierry ANGLES répond qu'il comprend le principe mais que d'autre part, les réalisations en investissement sont faibles

Monsieur le Maire répond que ces affirmations sont fausses et qu'au contraire, l'investissement est ambitieux et que, les économies sur le fonctionnement permettent d'imaginer l'investissement futur, loin d'être anecdotique.

Monsieur le Maire invite Monsieur ANGLES à relire le programme.

Maxime PONS intervient et indique que contrairement à ce que Thierry ANGLES semble annoncer, ce n'est pas un excédent qui se cumule aux excédents antérieurs.

La commune n'a pas un bas de laine qu'elle remplit à chaque fin d'exercice.

Thierry ANGLES répond que l'excédent est tout de même énorme et que la capacité d'autofinancement est bien trop élevée.

Monsieur le Maire répond que la situation financière et budgétaire de la commune est saine et bien plus qu'il y a 12 ans. A l'époque, la municipalité en place était dans l'obligation de brader des terrains pour éviter la tutelle de l'Etat. Cette situation a mené à la construction de l'Orée dont on connaît tous l'actualité.

Pour rattraper la situation il a fallu du travail, de la patience et de l'anticipation.

Thierry ANGLES répond que l'Orée n'était pas une opération publique et que l'ancienne municipalité n'y est pour rien. Il ajoute que l'endettement d'avant, était pour faire des choses.

Il indique qu'il ne comprend pas les allégations et demande ce que Monsieur le Maire a derrière la tête.

Monsieur le Maire indique qu'il n'insinue rien, il constate uniquement.

Maxime PONS prend la parole et souhaite que soit inscrit au compte rendu que Monsieur ANGLES ment et que le rapport de la CRC est très clair : si la solution n'était pas trouvée immédiatement, la commune était sous tutelle.

La solution a été trouvée : vendre les terrains communaux pour l'Orée.

Le Maire de l'époque a évidemment modifié le PLU pour rendre l'opération faisable, la municipalité a donc adoubé ce projet.

Thierry ANGLES répond et réaffirme qu'il ne s'agissait pas d'une opération publique mais qu'il est normal qu'une Municipalité soutienne des projets plutôt que de ne rien faire.

Monsieur le Maire rétorque qu'une commune peut tout à fait soutenir une opération en gardant la main sur le devenir de la cité.

Notamment par la mise en place de ZAC ou de concession qui permettent à la personne publique de ne pas laisser divaguer des projets privés.

Frédéric ARCHO indique qu'effectivement, le Maire de l'époque à peut être mal géré l'Orée, Thierry ANGLES le reconnaît et n'y voit aucun mensonge de sa part.

Faute d'orientations en 2004/2005, le risque de mise sous tutelle était réel, et Monsieur ARCHO l'avait dit à l'époque ce qui a mené à la vente de terrains communaux. D'ailleurs, les élus n'ont pas connaissance de tous les projets privés.

Monsieur le Maire conclut qu'heureusement, les choses ont changé, car si méconnaissance il y a eu, cela devient à minima, de l'irresponsabilité.

L'Assemblée délibérante adopte l'affectation des résultats à la majorité, tels que présentés.

Pour	Contre
23	5 : Frédéric ARCHO Jean-François BOUALI Thiery ANGLES Sandrine ARTERO Muriel BOUCHAMI

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 (TF, TFNB)

En accord avec les propositions énoncées dans le débat d'orientation budgétaire et le programme de l'équipe majoritaire, il est proposé au Conseil Municipal de voter des taux d'imposition des deux taxes locales identiques à ceux de 2021.

Pour l'exercice 2021, les taux des 2 taxes locales soumis au vote sont :

Taxe sur le foncier bâti	24,50 %
Taxe sur le foncier non bâti	120,69 %

Il est proposé à l'Assemblée délibérante, d'adopter ces taux

L'Assemblée délibérante décide à la majorité d'adopter ces taux.

Pour	Abstentions
23	5 : Frédéric ARCHO Jean-François BOUALI Thiery ANGLES Sandrine ARTERO Muriel BOUCHAMI

5. ETAT DES INDEMNITES DES ELUS

Conformément à l'article L2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la commune doit établir chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.

Cet état doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Établi au 29 mars 2021, cet état des indemnités brutes cumulées libellées en euros est joint en annexe.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la communication de cet état

*Frédéric ARCHO informe que légalement, cet état doit indiquer les avantages en nature (type voiture de fonction ou places de la danse des sens)
Monsieur le Maire informe que rien de cela n'a existé sur le présent exercice et que si tel était le cas, il y serait fait mention.*

Le Conseil municipal prend acte de la communication de cet état.

6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Vu le débat d'orientation budgétaire du 15 février 2021 et le rapport ayant été présenté,
Vu le vote du Compte Administratif de l'exercice 2020,
Vu l'affectation des résultats 2020 au BP 2021 proposée,
Vu le vote des taux des taxes locales,

Monsieur le Maire, conformément aux maquettes budgétaires présentées et envoyées en annexe, propose le vote du budget primitif 2021 équilibré à :

- En Fonctionnement à **6 683 128.45 €**

Compte	Libellé	BP 2021
F	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	6 683 128,45
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 190 650,69
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 344 611,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	525 160,00
022	DEPENSES IMPREVUES	35 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	846 705,14
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	209 116,00

65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	384 372,00
66	CHARGES FINANCIERES	132 513,61
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000,00
R	RECETTE	6 683 128,45
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	961 840,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	51 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	353 600,00
73	IMPOTS ET TAXES	4 131 103,45
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 181 085,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 500,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	

- En investissement à **3 223 665.53 € €**

I INVESTISSEMENT		
D	DEPENSE	3 223 665,53
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	612 571,38
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	349 596,09
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	187 375,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	250 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 337 025,06
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	487 098,00
R	RECETTE	3 223 665,52
*1068		833 936,38
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	846 705,14
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	209 116,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	336 850,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	997 058,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-

Monsieur CARMONA reprend les items des priorités budgétaires 2021, notamment sur le statut quo de la fiscalité locale, sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la dette.

Il insiste également sur le dynamisme de l'investissement, autour cette année, de la préservation du patrimoine ainsi que sur la sécurité des biens et des personnes.

Il informe également de l'augmentation relative du O12, liée à la gestion du COVID.

Frédéric ARCHO intervient pour faire état de la qualité de la rédaction de la note de synthèse, qui n'est pas toujours très claire, et notamment page 4.

Murielle BOUCHAMI pose la question de la nécessité du pump-track. Est-ce un réel besoin, elle se questionne également sur la localité de cet équipement.

Monsieur le Maire répond que, initialement, il avait été envisagé de l'installer au nord de la ville, vers la déchèterie.

En y réfléchissant, il est plus cohérent de l'installer vers le plateau sportif.

Albert RUST affirme que c'est une demande des jeunes et que ce genre d'équipement a énormément de succès (VTT/ trottinette/ skate...). Sur la localisation, une réflexion est menée.

Monsieur le Maire ajoute, qu'au départ, cet équipement avait été installé à l'occasion du FISE et qu'il a fait un carton auprès de la jeunesse.

Quant au choix du lieu, il est primordial, il faut le mettre là où les jeunes se sentent bien.

Frédéric ARCHO demande si les services municipaux se sont rapprochés de la Métropole à ce sujet car la ville de Montpellier est un support pour tout ce qui est BMX et peut être que des subventions sont envisageables.

Albert RUST répond que oui, tout cela va être fait et que ce sujet a été abordé en commissions, lors desquelles les élus de l'opposition ne se sont pas présentés.

Frédéric ARCHO indique que, même si les élus de l'opposition ne sont pas présents, les informations peuvent circuler par mail.

Le Budget primitif 2021 est voté à la majorité de ses membres.

Pour	contre
23	5 : Frédéric ARCHO Jean-François BOUALI Thiery ANGLES Sandrine ARTERO Muriel BOUCHAMI

7. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021 - APPROBATION

La commune aide et soutient les nombreuses associations Saint Georgiennes dans leur fonctionnement et dans la réalisation de leurs projets. Pour accompagner ce dynamisme et valoriser les multiples actions proposées par ce tissu associatif important, une enveloppe budgétaire est inscrite au BP 2020.

L'examen des dossiers de demande de subventions par la commission « vie associative » a permis de définir précisant le montant de l'aide octroyée en tenant compte des orientations et des priorités de chacune des associations et de la période particulière engendrée par la loi d'urgence sanitaire.

Un tableau récapitule les subventions attribuées pour l'exercice 2021 :

ASSOCIATION	MONTANT EN €
RUGBY STGO	1 500
AMICAL STGO	5 500
SECOURS CATHOTIQUE	800
EL DUENDE	800
HORSE BALL	1 500
COUNTRY SGO	500
DRAGONS LUDIQUE	500
AQUI OÏ	1 500
JOUONS ENSEMBLE LUDOTHEQUE	600
LIVRES PLEIN LA TETE	1 200
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	1 200
BOULE A TONTON	1 000
CHASSEUR	1 200
CLUB TAURIN	15 000
INTERNOTE	6 500
RACING CLUB	7 000
FOYER RURAL	7 000
EQUITATION STGO	2 000
PREVENTION ROUTIERE	500
TAMBOURIN	1 500
VTT CLUB	500
MARCHE A SUIVRE	500
TENNIS ST	3 200
JUDO STGE	2 000
PALETTE SGDO	300
CIGALES ET RESPOUNCHOUS	2 500
CLUB ORCAS	2 000
UNAC	680
SANTJORDI	500
COMITE DES FETES	24 000
DRAGONS COEUR	500
COUREURS SGDO	300
JARDINS FAMILIAUX	600
AOC STGO	1 000
BOXING CLUB	500
BOUT'CHOUTS	400
RONDE STGO	1 500
SMLH	500
VOLLEY ST	300
LUTINS CREATIFS	1 000
VELOCLUB	500
ASL	500
CONFLUENCE INTERNATIONALES DE LA GUITARE 2020	7 000
OCCE MATERNELLE	9 150
EC PRIMAIRE	17 642
ECP STLOUIS	65 000
CCAS	26 000
ENVELOPPE	14 000
TOTAL	239 872

Il est précisé, que comme les années précédentes, une enveloppe budgétaire est réservée pour assister les associations dans l'organisation de manifestations exceptionnelles ou aider à la création de nouvelles associations.

Les élus faisant partie des bureaux des associations ne prennent pas part au vote. Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'adoption du tableau d'attribution des subventions aux associations.

Monsieur CARMONA indique que, cette année, le montant des subventions est quasiment identique à 2019, néanmoins, il s'agit de « ligne de tirage ».

Les subventions seront versées en fonctions des justificatifs de dépenses fournis par les associations.

Madame BOUCHAMI demande si certaines associations sont exclues de subvention.

Robert CARMONA indique que seules les associations ayant déposé un dossier ont une subvention, il n'y a pas de décision automatique d'une année sur l'autre.

Frédéric ARCHO demande si ces dossiers répondent à un formalisme particulier et si certaines associations sont traitées particulièrement.

Robert CARMONA répond que ces questions devraient être posées en commission puisque ce point a été abordé à la dernière commission finances, comme chaque année avant le vote du budget.

L'assemblée délibérante vote à la majorité la subvention telle que proposée.

Pour	Abstentions
23	5 : Frédéric ARCHO Jean-François BOUALI Thiery ANGLES Sandrine ARTERO Muriel BOUCHAMI

8. CONVENTION AVEC LE COMITE DE FÊTES

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques stipule qu'une convention doit être conclue dès lors que la collectivité octroie à une association une subvention dont le montant annuel dépasse 23.000 euros.

Le comité des fêtes bénéficie, dans le budget primitif 2018 (BP) d'une aide financière de 24.000€. Cette subvention est révisable annuellement lors du vote du BP.

En conséquence, la convention initialement signée pour trois ans doit être renouvelée entre la mairie et l'association.

L'assemblée délibérante autorise l'unanimité la signature de la convention.

Divers :

Maxime PONS prend la parole et désire faire la remarque que la tribune de l'opposition l'a indigné. Comment peut-on faire une analogie entre le concours Miss Saint Georges et les violences faites aux femmes ?

Il estime que c'est scandaleux et intolérable ne serait-ce qu'au regard de ce combat qui mérite plus que cela.

Frédéric ARCHO demande si la publicité faite par l'agence des Oliviers est légale ?

Monsieur le Maire invite les services municipaux à le renseigner.

Frédéric ARCHO dit que l'association du tennis est inquiète quant au devenir des courts.

Monsieur le Maire indique qu'un rendez-vous est prévu avec le Président.

Frédéric ARCHO demande si on peut admettre que les tennis vont déménager d'ici trois ans.

Monsieur le Maire répond que malheureusement, les projets ne sortent pas de terre aussi rapidement.

Thierry ANGLES demande qu'une rencontre soit faite avec le collectif ceinture verte.

Monsieur le Maire répond qu'il avait envisagé de les faire venir à l'occasion d'un conseil municipal pour exposer leur position.

Il aimerait également que soit organisée la présentation de l'association Vélo'cité.

Nathalie ESTRADE prend la parole pour interpeller le conseil municipal au sujet des prises à partie de sa fille et d'elle-même sur les réseaux sociaux.

Elle insiste également sur la violence de certains propos envers les services municipaux ; propos guidés par de la méconnaissance du métier.

Nathalie ESTRADE fait lecture de la lettre reçue du service animation en réponse à ces interjections sur les réseaux sociaux.

Monsieur le Maire répond qu'il rejoint complètement Madame ESTRADE et qu'il est conscient que chaque agent s'est investi pour garder un service public de qualité durant cette crise sanitaire.

Depuis une année, ils sont présents et les écoles sont certainement le lieu le plus difficile à gérer.

Il remercie et soutient Nathalie ESTRADE et l'ensemble du personnel.

Frédéric ARCHO souscrit également à tout ce qui vient d'être dit.

Il tient également à savoir si ces incorrections viennent de sa famille politique car cela est incorrect et irrespectueux pour ceux qui font tourner la boutique.

En ces temps de crise, il ne sert à rien de jeter de l'huile sur le feu.

Il n'a pas entendu parler de cette polémique qui est potentiellement déstabilisante pour toute l'équipe et affirme son soutien au personnel.

Il se tient à la disposition de Mme ESTRADE pour stopper, avec elle, toute tentative ou manœuvre de déstabilisation.

La séance est levée à 20 :28